

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE ET D'UN CONCOURS INTERNE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2021

(EXTRAIT DE L'ARRETE N° 200716CON01ART-AR)

Ce concours est organisé pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements des Pays de la Loire et est ouvert pour 24 postes au total repartis de la manière suivante : 12 postes ouverts au concours externe et 12 postes ouverts au concours interne.

CONDITIONS D'INSCRIPTION:

Le candidat doit posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant.

Les conditions spécifiques pour être admis à concourir au concours externe sont les suivantes :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V : c'est-à-dire BEP/CAP) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le Centre de Gestion de la Sarthe organisateur du concours. Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme sur justificatif :

- les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau figurant sur une liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports.

Les conditions spécifiques pour être admis à concourir au concours interne sont les suivantes :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier 2021 de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins. Les candidats doivent être en activité, en détachement, en congé parental, ou accomplir leur service militaire à la date de clôture des inscriptions.

Les services accomplis pour une durée hebdomadaire de travail supérieure ou égale au mi-temps sont pris en compte comme du temps complet (sinon au prorata du nombre d'heures par rapport à la durée de légale de travail). Les services accomplis en qualité de contractuel de droit public sont comptabilisés comme services publics effectifs.

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande effectuée auprès du service concours du Centre de Gestion de FPT de la Sarthe service.concours@cdq72.fr

MODALITES D'INSCRIPTION:

Les dossiers d'inscription devront être retirés **du 6 octobre 2020 au 28 octobre 2020** inclus auprès du Centre de Gestion de la Sarthe selon les modalités suivantes :

- en effectuant une préinscription individuelle sur le site internet du Centre de Gestion: www.cdg72.fr
- dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe par le biais d'une préinscription individuelle sur la borne Internet prévue à cet effet.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Sarthe, du dossier papier téléchargé et imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

par voie postale (cachet de la poste faisant foi) : sur demande écrite individuelle, **précisant** impérativement la voie de concours choisie (externe ou interne) les coordonnées du

demandeur (nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone), accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 100 grammes. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Les dossiers d'inscription devront être retournés complétés et accompagnés des pièces justificatives exclusivement au Centre de Gestion de la Sarthe **au plus tard le 5 novembre 2020 :**

- avant minuit (heure métropolitaine), pour le dossier déposé par le candidat sur son accès sécurisé. Le candidat devra valider son dépôt, avant minuit (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « Clôturer mon inscription »,
- avant 17H00 pour les dossiers déposés directement dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe,
- le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale (3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2).

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe ne validera l'inscription du candidat qu'à réception du dossier d'inscription imprimé et des pièces demandées, adressés ou déposés au CDG 72 à l'attention du Service Concours, 3 rue Paul Beldant – 72014 - Le Mans Cedex 2, exclusivement dans les délais fixés précédemment.

Tout dossier d'inscription envoyé à une adresse mal libellée, déposé ou posté hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, problème technique...) entrainera un refus d'admission à concourir. Tout document qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont en effet un caractère individuel.

Les horaires d'ouverture du Centre de Gestion de la Sarthe sont fixés de la manière suivante :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

LIEU DES EPREUVES :

La première épreuve du concours se tiendra le 30 mars 2021 :

- à l'espace Saugona de Mamers (4, rue de la Gare, 72600 Mamers) ;
- à la salle des Ondines (6, Rue Christian d'Elva, 53810 Changé);
- au Parc des expositions de Cholet , la Meilleraie (2, Avenue Marcel Prat, 49300 Cholet) ;
- au Centre de Gestion de la Sarthe (3, rue Paul Beldant, 72000, Le Mans) pour les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

Le Centre de Gestion de la Sarthe se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de supprimer un ou plusieurs centres d'épreuve ou d'ajouter d'autres centres d'épreuve pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation. S'ils se présentent dans un autre lieu, ils ne seront pas admis à concourir.

Toute communication du service concours à destination du candidat (accusé de réception du dossier, convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet www.cdg72.fr. Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.